

### 5.3 CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES U14

10 et 11 juin 2023 au golf de Donnery

#### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales  
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère, né(e)s en 2009 et après, licenciés dans la Ligue du Centre Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Pour les benjamins : avoir réalisé 8 tours stroke play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2022
- Pour les U12 : avoir réalisé 8 tours stroke play ou score maximum sur 18 ou 9 trous depuis le 01/09/2022
- Avoir un index répondant aux critères suivants
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral

		Distance max	Garçons	Filles
U12	né(e)s en 2010 et après	4 275 m / 4 910 m	Index <= 30	Index <= 35
Benjamins	né(e)s en 2008 et 2009	4 660 m / 5 540 m	Index <= 24	Index <= 28

Des wild cards pourront être accordées à condition que l'enfant ait le drapeau d'or.

#### FORME DE JEU

**Épreuves sur 2 jours** : score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

**Classement individuel** en brut par catégorie et par sexe. En cas d'égalité pour le titre régional, un play-off en trou par trou sera organisé.

#### ENGAGEMENTS

Clôture des engagements 10 jours avant l'épreuve. Ils devront parvenir par mail à la Ligue [competition@golf-centre.fr](mailto:competition@golf-centre.fr).

#### DÉPARTS

Heures de départ disponibles sur le site de la Ligue [www.golf-centre.fr](http://www.golf-centre.fr) 48h avant l'épreuve.

#### DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Un marqueur (hors famille des joueurs) devra accompagner chaque équipe de U12.

#### COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du club effectivement présents, l'Arbitre et l'OBEC.

#### PRIX

Le premier et la première du classement brut sera Champion régional de sa catégorie.

#### APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.